

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 février 2023 à 18h00 à Mérindol-les-Oliviers**

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 février 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Jean Bouchet à Mérindol-les-Oliviers

Secrétaire de séance : Monsieur Augustin CLEMENT

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 68

Etaient présents : 55 (dont 4 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant)
- Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patrick LEDOUX - Gérard TRUPHEMUS - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT – Alain BOULET (suppléant) - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Gérard PEZ - Alain NICOLAS – Gérard NELH (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 33

Marc HAMARD - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Eric LYOBARD - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Didier GILLET - Géraud BONToux - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Alain MONGE - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO - Jean GARCIA - Claude CHAMBON

Excusés ayant donné pouvoir : 13

José FERNANDES a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Juliette HAÏM a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Stéphanie POUYET a donné pouvoir à Laurent CHAREYRE - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Pierre COMBES - Odile PILOZ a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Claude BAS a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER donne pouvoir à Thierry DAYRE

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSEN

ZAE

023-2023 Signature du marché pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'extension de la zone d'activités du Grand Tilleul à Nyons

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1° ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1074 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n°167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Vu la délibération n° 238-2022 en date du 20 décembre 2022 validant le projet d'étude pour l'extension de la ZAE du Grand Tilleul à Nyons et la demande de subvention auprès des différents financeurs ;

Considérant que la CCBDP a lancé une consultation le 20 décembre 2022 pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'extension de la Zone d'Activités du Grand Tilleul à Nyons ;

Considérant que ce marché de maîtrise d'œuvre comprend une tranche ferme relative aux éléments de mission de base et trois tranches optionnelles :

Tranches	Désignation
TF	MISSION DE BASE ESQ, APS, APD, PRO/DCE, ACT, EXE, DET, AOR, OPC
TO001	REDIGER LE DOSSIER "Loi sur l'eau" et "l'étude d'impact"
TO002	ELABORER LE PROJET DE DOCUMENT D'URBANISME OPERATIONNEL Elaborer le projet de document d'urbanisme opérationnel (ZAC ou permis d'aménager) Assister la commune de Nyons, rédiger le projet de dossier de modification ou révision du PLU en lien avec la création de la ZAE
TO003	REALISER LE PROJET DE CAHIER DES CHARGES DES PRECONISATIONS URBANISTIQUES ET ARCHITECTURALES ET LE REGLEMENT DE LA ZONE Réaliser le projet de cahier des préconisations urbanistiques et architecturales et le règlement de la zone

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 15 février 2023 pour attribuer le marché sur la base du rapport d'analyse des offres.

La Commission d'Appel d'Offres a fait le choix d'attribuer le marché au candidat **BEAUR SARL**, 10 rue Condorcet à ROMANS SUR ISERE (26100) qui présente une offre financière cohérente et conforme aux attentes de la collectivité.

Le coût de l'offre financière de la mission de maîtrise d'œuvre retenue se décompose de la manière suivante : (enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 2 509 486,84 € HT).

Tranches	Désignation	Montant € HT
TF	Mission de base ESQ, APS, APD, PRO/DCE, ACT, EXE, DET, AOR au taux de 3.98 %	100 000 €
	Mission OPC	12 000 €
Coût total de la tranche ferme		112 000 €
TO001	Rédiger le dossier « loi sur l'eau », et « étude d'impact »	30 000 €
TO002	Dossier d'urbanisme opérationnel et modification du PLU	18 000 €
TO003	Réaliser le cahier des préconisations urbanistiques et architecturales et le règlement de la zone	8 000 €
Coût total des tranches optionnelles		56 000 €
COÛT GLOBAL DE LA MISSION		168 000 €
<i>Soit 201 600 € TTC</i>		

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 67

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Après attribution du marché de maîtrise d'œuvre relative à l'extension de la zone d'activités du Grand Tilleul à Nyons par la Commission d'appel d'offres :

D'AUTORISER le Président à notifier le marché au candidat BEAUR SARL ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires ;

D'AUTORISER le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 09/03/23

Mise en ligne le : 09/03/23

Ampliation à :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20230228-023_2023-DE
en date du 09/03/2023 ; REFERENCE ACTE : 023_2023